



DISPOSITIF

Préparation à l'examen professionnel

Attaché principal

Pour l'accès à cette préparation un test est programmé. En fonction de votre résultat au test, vous pouvez être :

- **admis.e directement** en préparation
- **orienté.e en Tremplin** (formation de renforcement sur les techniques rédactionnelles de 36 heures, alternant des temps de formation à distance et en présentiel) avant de suivre la préparation
- **réorienté.e vers un parcours de formation continue** à définir avec votre collectivité si les résultats sont insuffisants.

👉 Le dispositif proposé ci-dessous correspond à un format mixte (alternance temps de formation en présentiel et à distance). Toutefois, celui-ci pourrait être réaménagé dans un format tout à distance si les conditions sanitaires l'exigeaient.

Epreuves d'admissibilité	<p>Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 6 h / 1 jour Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p> <p>Rédaction d'une note, assortie de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier <i>Méthodologie – Travail en mode projet – 3 devoirs – 1 examen blanc – 3 webinaires de correction – utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 24 h / 4 jours (dont 4 h dédiées à l'examen blanc) Distanciel : 18 h / 3 jours (dont 12 h dédiées aux 3 devoirs, 3h aux webinaires, 3h aux ressources)</p>
Apport de connaissances	<p>Culture territoriale Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 27 h / 4,5 jours</p>
Epreuves d'admission Pour les stagiaires admissibles	<p>Entretien avec le jury <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p>

Pour connaître la programmation annuelle des préparations, consultez la rubrique Préparations des concours et examens du site de la délégation.

Rappel : L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen. L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que vous devez réaliser vous-même auprès du centre de gestion organisateur via le site <https://www.concours-territorial.fr/>